



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question écrite n° 30594

Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les revendications exprimées par l'Association française contre les myopathies (AFM) et par l'Association des paralysés de France (APF). Ces deux associations souhaitent conjointement une couverture réelle des besoins en aide humaine et en aide à domicile sur l'ensemble du territoire. L'AFM et l'APF soulignent que l'aide humaine doit être adaptée aux besoins (intervention possible matin, soir, nuit, week-end et jours fériés), apportant sécurité et qualité aussi bien en zone urbaine que rurale. Aussi demandent-elles que, dans le cadre de la formation au Cafad (certificat d'aptitude aux fonctions d'aide à domicile) soit envisagée la formation d'auxiliaires de vie, dotée des financements adéquats et débouchant sur la création nécessaire de nouveaux postes d'auxiliaires de vie. Il la remercie de bien vouloir lui faire connaître ses intentions en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30594

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 mai 1999, page 3228